

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Urbanisme
JPB/CGG/SB

N°462/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société ALT (Architecture Lien Territoire) d'un marché de maîtrise d'œuvre de conception pour la réalisation d'un permis d'aménager valant démolition.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la proposition de mission du 31 octobre 2022 émanant de la société ALT (Architecture Lien Territoire),

Considérant qu'en vertu d'une étude urbaine de 2017, la Commune poursuit le réaménagement de la résidence du Clos Saint-Paul et de ses abords afin d'y faciliter la circulation, le stationnement et la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant la nécessité de s'adjoindre les services d'un cabinet d'architecture et d'un bureau d'étude technique pour concevoir ce projet d'aménagement,

Considérant que l'offre de mission proposée par le groupement des sociétés ALT et DEGOUY, correspond aux attendus de la Ville et qu'elle est l'offre la plus avantageuse économiquement.

DECIDE

- **De signer** avec le mandataire du groupement, la société ALT (Architecture Lien Territoire) sis 18-26 rue Goubet 75019 Paris, les pièces du marché relatif à la prestation susvisée, jointes à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 25 155,00 € TTC au titre de la tranche ferme au terme de l'étude,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 26 décembre 2022

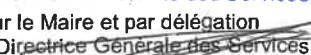
**Pour le Maire et par délégation,
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire**


Maïka CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :


Mis en ligne, le : 
**Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services**


**Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services**

Florence SANTA MARIA
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société ALT (Architecture Lien Territoire) d'un marché

Objet de l'acte : de maîtrise d'oeuvre de conception pour la réalisation d'un permis
d'aménager valant démolition.

.....
Date de décision: 26/12/2022

Date de réception de l'accusé 02/01/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION462

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221226-2022DECISION462-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 462.pdf (99_AI-095-219502770-20221226-
2022DECISION462-AI-1-1_1.pdf)